

## **QUAND CONSEILLER LA MEDIATION**

### **CHECK LIST POUR LES AVOCATS**

#### **Nature du litige**

- l'issue du procès ou l'exécution du jugement sont incertaines
- le litige comporte une forte composante émotionnelle
- la procédure ne constitue que la pointe de l'iceberg
- le litige en cache un autre
- il y a une forte probabilité de réurrence du conflit
- il y a disproportion entre les frais engendrés, la lourdeur du procès et les enjeux de celui-ci

#### **Relations entre les parties**

- les parties et leurs entourages sont amenées à poursuivre leurs relations après le procès
- il est de l'intérêt des parties de rétablir une communication pour le futur
- les parties recherchent une solution dans la durée et un apaisement
- les parties entretiennent des relations qui débordent du cadre du procès
- les parties souhaitent mettre fin à leur relation sans bataille juridique